

- [3] United States Government, “*Substantive Preparatory Papers to the first Quebec Conference*” commencing at p. 679 “*Postwar Civil Aviation Policy*”.
<http://digital.library.wisc.edu/1711.dl/FRUS.FRUS1943>
- [4] United States Government, “*Memorandum of conversation by the Assistant Secretary of State Berle*” p. 360. <http://digital.library.wisc.edu/1711.dl/FRUS.FRUS1944v02>
- [5] US Civil Aeronautics Board, “*Order of Termination of Temporary Certificate, Serial Number 2702*”, (US National Archive, FAM-18, 7E-4, Box 6, 19/3/4).
- [6] Masland, William M, correspondence ASM 0341 Box 317 Folder 28, Richter Library, University of Miami.
- [7] Madden, William J., and Keith, James S., “*South Atlantic Route Case*”, ASM 0341 Box 330 Folder 23/24, Richter Library, University of Miami.
- [8] Proud Edward B.. “*Intercontinental Airmails Volume I*”, (Proud Publications, Heathfield, Sussex).
- [9] Ordonnance No. 255/P.T. 31 August 1944, Government of the Congo.
- [10] Ordonnance No. 352/2/P.T. 27 November 1944, Government of the Congo.
- [11] Picirilli Robert E., “*Postal and Airmail Rates in France & Colonies 1920 – 1945*”, (France & Colonies Philatelic Society, 2011, ISBN 0 9519601 6 4)
- [12] United States National Archive. Reference 7E-4, Box 6, 19/3/4.

Un Timbre passe-partout / Le 0,50 Franc « Angreacum »

Par Daniel Eggen

Par l'Arrêté Ministériel du 08/05/1952, le Ministre des Colonies, André Dequae, promulguait l'émission d'une nouvelle série de timbres, ayant pour sujet “La flore de la Colonie”.

Cette série, comportant 22 valeurs allant du 0,10 Fr. au 100 Frs., faisait suite à la série “Masques” de 1947 et poursuivait une certaine “idée” de propagande en faveur du Congo.



Si ces timbres firent le bonheur des collectionneurs, il ne faut pas perdre de vue que la plupart des valeurs représentées répondait, au moment de son admission à l'affranchissement, à un tarif en vigueur soit en service intérieur soit en service vers la métropole soit en service international. Cependant au vu de la “faiblesse” de certaines valeurs, force est de constater que certaines d'entre elles n'avaient qu'une utilisation fort restreinte. Tel est le cas pour le 0,50 Fr. “Angreacum” qui répondait plus à des tarifs intérieurs congolais qu'à des tarifs internationaux ou préférentiels vers la Belgique.



Les timbres “Flore de la Colonie” furent dessinés par Mme G, Denis sur base de photographies de Mrs De Witte, Janssens et Adam, l'impression en héliogravure fut réalisée par la S.A. Courvoisier à la Chaux de Fonds. Ils furent mis à disposition de notre colonie en quatre livrées s'étalant de Mai 1952 à Janvier 1953, et mis hors cours le 01/08/1960.

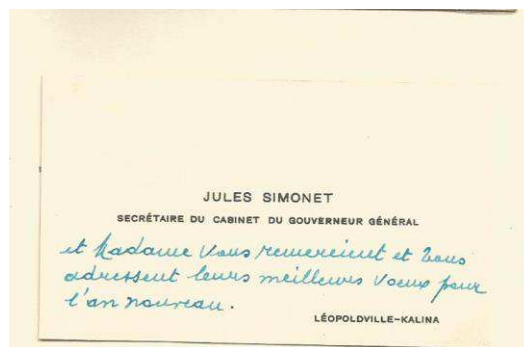
- Première livrée : 10/05/1952 : valeurs de 0,25 Fr, 0,50 Fr., 1 Fr, 1,50 Fr., 2 Frs., 3 Frs, et 6,50 Frs.
- Deuxième livrée : 18/08/1952 : valeurs de 0,75 Fr., 4 Frs., 5 Frs., et 7 Frs
- Troisième livrée : 03/11/1952 : valeurs de 0,10 Fr, 0,15 Fr., 0,20 Fr, 0,40 Fr. 0,60 Fr et 20 Frs.
- Quatrième livrée : 05/01/1953 : valeurs de 1,25 Fr, 8 Frs, 10 Frs, 50 Frs et 100 Frs.

Les Congolâtres

Relations postales intérieures

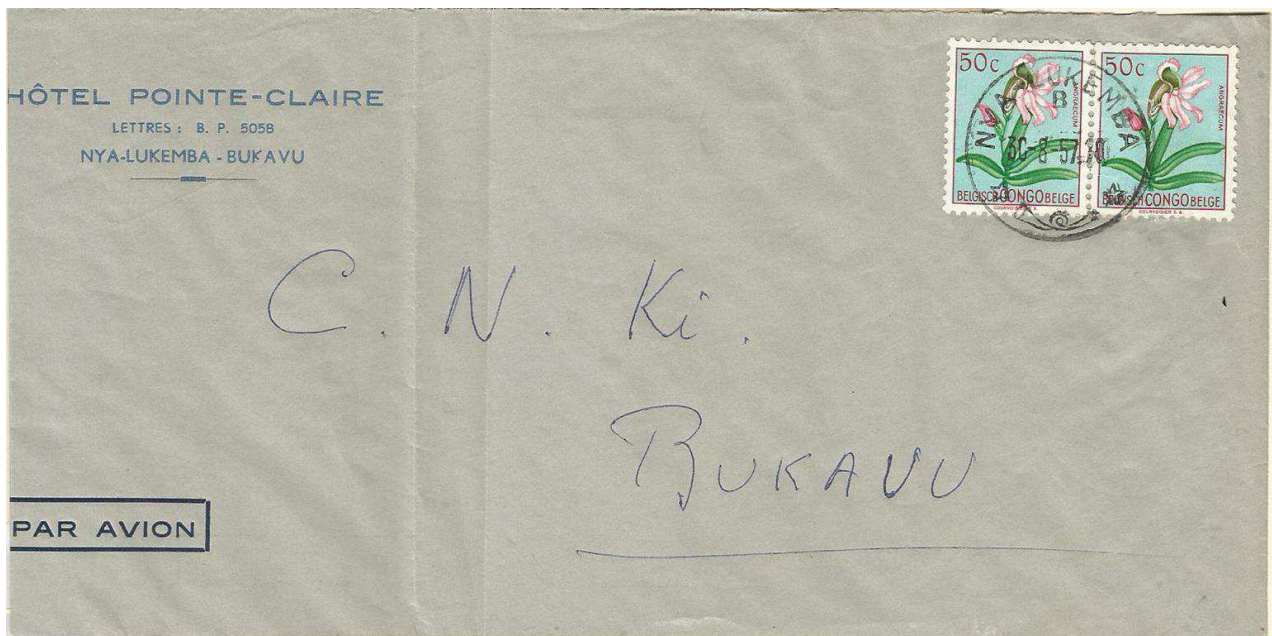
Rayon "Local" de 2 kilomètres : Tarif du 01/04/1950 au 31/12/1957

Cartes de visite : 0,50 Fr



Carte de visite sous enveloppe ouverte avec mentions manuscrites de plus de 5 mots expédiée le 12/01/1953 de Léopoldville Kalina vers Léopoldville Kalina.

Lettre ordinaire jusque 50 Grs : 1,00 Fr.



Lettre ordinaire de 50 Grs. maximum expédiée le 30/08/1957 de Nya-Lukemba vers Bukavu (Costermansville).

Les Congolâtres

Rayon "Local" de 3 kilomètres : Tarif du 01/01/1958 au 29/06/1960

Cartes de visite : 1,50 Fr



Carte de visite sous enveloppe fermée (tarif des lettres ordinaires) expédiée le 16/01/1959 de Luluabourg vers Luluabourg.

Lettre recommandée jusque 50 Grs. : Lettre 1,50 Fr + Recommandation 6,00 Frs.



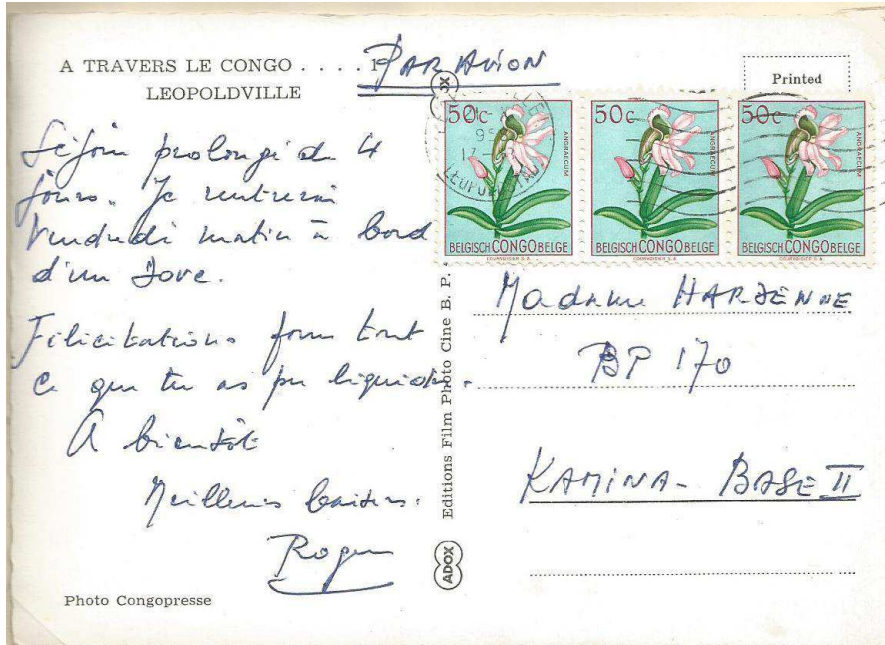
Lettre de 50 Grs. maximum expédiée en recommandé par les Chemins de Fer B.C.K. (Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga) le 22/10/1958 de Luluabourg vers Luluabourg.

Les Congolâtres

Ensemble du territoire

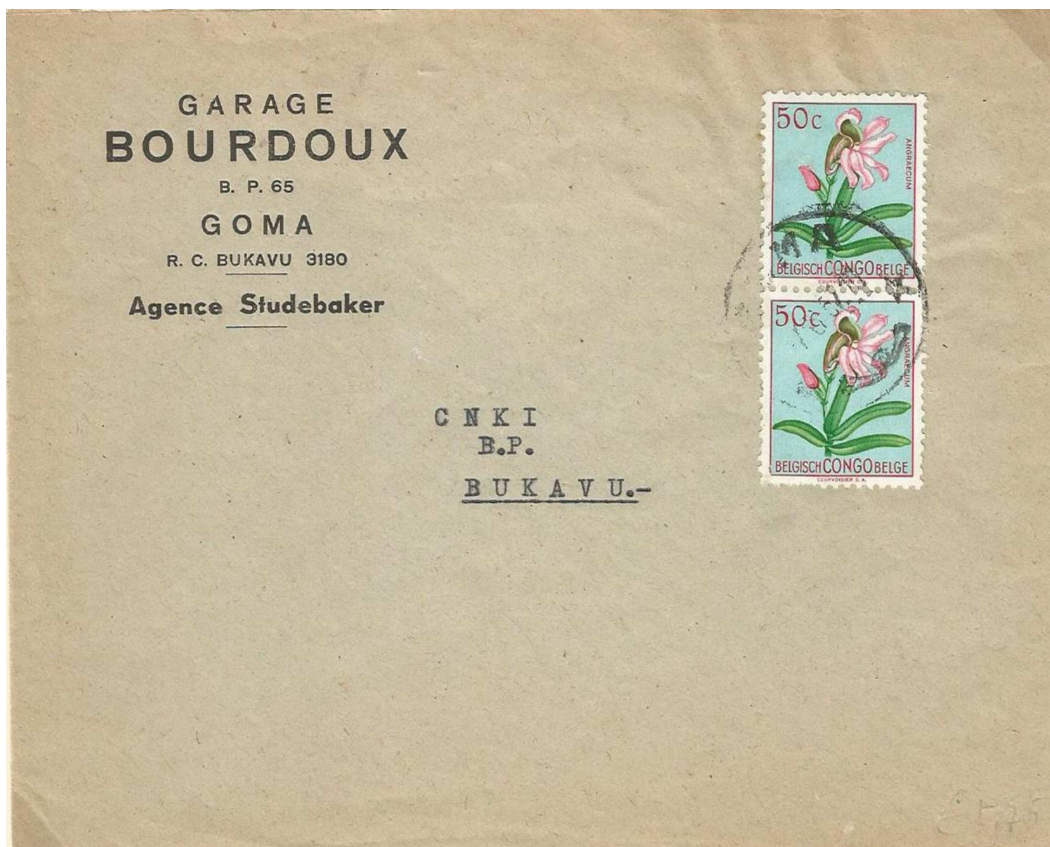
Les surtaxes aériennes applicables aux lettres et cartes postales à acheminer « par avion » en service intérieur ont été abrogées le 01/12/1940 (Ordonnance N° 420 du 31/10/1940).

Carte postale illustrée : Tarif du 01/01/1958 au 29/06/1960 : 1,50 Fr.



Carte postale illustrée de fabrication particulière avec mentions manuscrites (plus de mots) expédiée "par avion" le 21/10/1958 de Léopoldville vers Base Kamina.

Factures et Relevés de compte jusque 20 Grs. : Tarif du 01/04/1950 au 31/12/1957 : 1,00 Fr.



Facture ou relevé de compte de 20 Grs. maximum expédié sous enveloppe ouverte le 07/06/1957 de Goma vers Bukavu (Costermansville).

Les Congolâtres

Lettre ordinaire jusque 10 Grs. : Tarif du 01/04/1950 au 29/06/1960 : 3,00 Frs.

Lettre ordinaire de 50 Grs. maximum expédiée "par avion" 19/06/1957 de Bukavu (Costermansville) vers Elisabethville.



Lettre recommandée jusque 20 Grs. : Lettre 4,00 Frs + Recommandation 6,00 Frs.
(Lettre jusque 10 Grs. : 3,00 Frs. + 1 Fr. par 10 Grs. en plus)



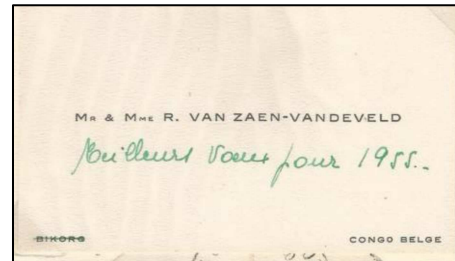
Lettre de 20 Grs. maximum (deuxième échelon) expédiée en recommandé "par avion" le 11/07/1959 de Léopoldville Aérogare vers Base Kamina.

Les Congolâtres

Correspondance de Noël et Nouvel An (15 Décembre – 15 Janvier)

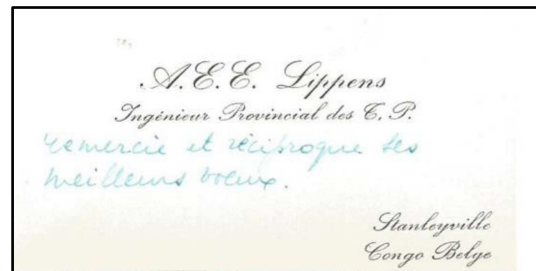
Cartes de visite sous enveloppe ouverte ne comportant que des souhaits ou des salutations exprimés en cinq mots maximums.

Voie de surface : Tarif du 15/12/1954 au 15/01/1955 : 0,50 Fr.



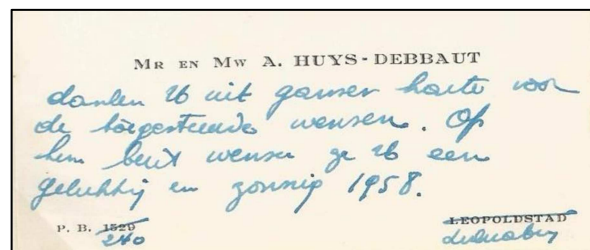
Carte de visite sous enveloppe ouverte avec mention manuscrite de 5 mots maximum expédiée le 01/01/1955 de Coquilhatville vers Léopoldville.

Voie aérienne : Taxe combinée jusque 5 Grs. du 15/12/1957 au 15/01/1958 : 1,00 Fr.



Carte de visite sous enveloppe ouverte avec mention manuscrite expédiée "par avion" le 02/01/1958 de Stanleyville vers Léopoldville. La limitation à 5 mots de correspondance n'a pas été respectée.

Voie aérienne : Taxe combinée jusque 10 Grs. du 15/12/1957 au 15/01/1958 : 1,50 Fr.



Carte de visite sous enveloppe ouverte avec mention manuscrite expédiée "par avion" le 06/01/1958 de Luluabourg vers Léopoldville. La limitation à 5 mots de correspondance n'a pas été respectée.

Les Congolâtres

Relations postales vers la Métropole
Voie de surface

Tarif du 01/08/1949 au 20/01/1958

Carte postale avec mention de plus de 5 mots: 1,20 Fr



Carte postale de fabrication particulière avec mention manuscrite (plus de 5 mots) expédiée le 18/01/1957 de Léopoldville vers Alleur.

Tarif du 01/08/1949 au 28/02/1954

Carte postale illustrée avec mention de 5 mots maximum : 0,60 Fr. → Tarif des imprimés

Carte postale illustrée de fabrication particulière avec mention manuscrite de 5 mots maximum expédiée le 13/01/1953 d'Elisabethville vers Koekelberg (Bruxelles).



Les Congolâtres

Tarif du 15/01/1950 au 28/02/1954

Lettre recommandée jusque 80 Grs. Quatrième échelon : Lettre jusque 80 Grs : 6,75 Frs. (Jusque 20 Grs. 3,00 Frs. + 1,25 Fr. par 20 Grs. en plus).

Recommandation "Parif Préférentiel" : 4,00 Frs.

Lettre de 80 Grs. maximum (quatrième échelon) recommandée – insuffisamment affranchie de 0,25 Fr.- expédiée le 22/06/1953 de Yumbi vers Philippeville – Envoi taxé à 0,70 Fr. à l'arrivée.
Ordonnance N° 86/P.T. du 07/11/1934 : Taxation minimale au départ de l'objet de correspondance au montant de 0,35 Fr. - Taxation portée au double à l'arrivée.



Tarif du 01/03/1954 au 31/03/1959

Lettre recommandée jusque 80 Grs. Quatrième échelon : Lettre jusque 80 Grs. : 7,50 Frs. (Jusque 20 Grs. 3,00 Frs. + 1,50 Fr. Par 20 Grs. en plus) Recommandation 6,00 Frs.



Lettre de 80 Grs. maximum (quatrième échelon) expédiée en recommandé le 07/09/1958 de Matadi vers Jambes.

Les Congolâtres

Relations postales vers la Métropole
Voie Aérienne

Tarif du 01/06/1952 au 30/06/1953

Lettre ordinaire jusque 10 Grs. (Taxe Combinée) : 7,00 Frs



Lettre ordinaire de 10 Grs maximum (Premier échelon Taxe Combinée) expédiée par avion le 10/08/1952 de Costermansville vers Bruxelles.

Tarif du 01/07/1953 au 29/06/1960

Lettre ordinaire jusque 10 Grs. (Taxe Combinée) : 6,50 Frs

Lettre ordinaire de 10 Grs. maximum (Premier échelon Taxe Combinée) expédiée par avion le 10/10/1957 de Léopoldville vers Bruxelles.



Les Congolâtres



Lettre ordinaire de 10 Grs. maximum (Premier échelon Taxe Combinée) expédiée par avion le 26/12/1955 de Léopoldville vers Bruxelles.



Lettre ordinaire de 10 Grs. maximum (Premier échelon Taxe Combinée) expédiée par avion le 09/04/1958 de Kikwit vers Eupen.

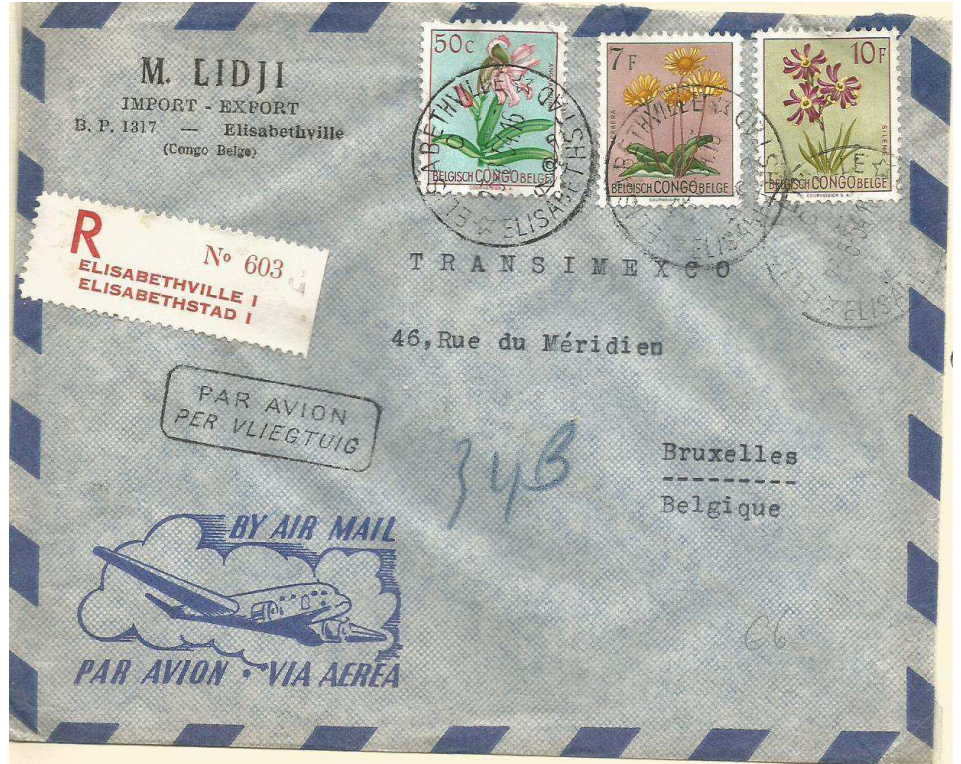
Les Congolâtres

Tarif du 01/07/1953 au 29/06/1960

Lettre recommandée jusque 20 Grs. (Taxe Combinée) – Troisième échelon

Lettre jusque 20 Grs. : 11,50 Frs (jusque 10 Grs. : 6,50 Frs. - par 5 Grs. en plus : + 2,50 Frs.)
Recommandation : 6,00 Frs.

Lettre recommandée de 20 Grs. maximum (Troisième échelon Taxe Combinée) expédiée par avion le 23/08/1954 d'Elisabethville vers Bruxelles.



Lettre recommandée jusque 30 Grs. (Taxe Combinée) – Cinquième échelon

Lettre jusque 20 Grs. : 16,50 Frs (jusque 10 Grs. : 6,50 Frs. - par 5 Grs. en plus : + 2,50 Frs.)
Recommandation : 6,00 Frs.

Lettre recommandée de 30 Grs. maximum (Cinquième échelon Taxe Combinée) expédiée par avion le 30/04/1957 de Matadi vers Bruxelles.

Les Congolâtres

Tarif du 01/07/1953 au 29/06/1960

Carte postale illustrée avec mention de plus de 5 mots (Taxe Combinée) : 3,50 Frs.



Carte postale illustrée de fabrication particulière avec mention manuscrite (plus de 5 mots) expédiée par avion le 18/01/1956 de Moanda vers Jambes.

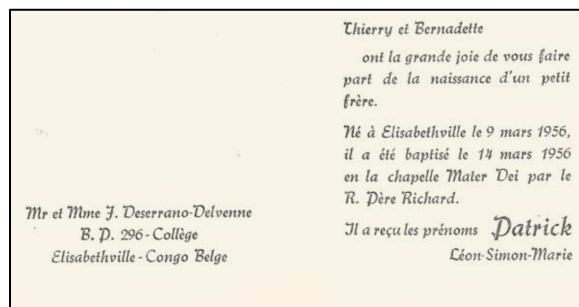
Carte postale illustrée de fabrication particulière avec mention manuscrite (plus de 5 mots) expédiée par avion le 09/08/1953 de Butembo vers Verviers



Tarif du 01/07/1953 au 29/06/1960

Autres objets - Carte de visite sous enveloppe ouverte (Taxe Combinée) : 3,50 Frs.

Carte postale illustrée de fabrication particulière avec mention manuscrite (plus de 5 mots) expédiée par avion le 09/08/1953 de Butembo vers Verviers.



Enveloppe carte de visite (ouverte) ayant comporté une mention manuscrite ou un texte imprimé de plus de cinq mots, expédiée par avion le 24/03/1956 d'Elisabethville vers Val Saint Lambert.

Les Congolâtres

Correspondance de Noël et Nouvel An (15 Décembre – 15 Janvier)

Cartes de visite sous enveloppe ouverte ne comportant que des souhaits ou des salutations exprimés en cinq mots maximum (Taxe Combinée) : 2,00 Frs.

Enveloppe carte de visite (ouverte) ayant comporté des voeux de Noël et de Nouvel An formulés par une mention manuscrite de cinq mots maximum expédiée par avion le 31/12/1954 d'Elisabethville vers Ledeborg.



Tarif du 01/07/1953 au 29/06/1960

Avis d'embarquement (Taxe Combinée) : Par carte : 3,50 Frs.
Droit fixe de dépôt : 5,00 Frs.

ORDONNANCE N° 64/274 DU 13/09/1951 Art 29

"... L'expéditeur d'un colis postal peut demander un avis d'embarquement, en payant au moment du dépôt un droit fixe de 5 Frs. Les colis ainsi que les bulletins d'expédition doivent porter l'annotation « Avis d'Embarquement » ; ils sont accompagnés d'une formule spéciale délivrée par le service des postes...; chaque formule ne peut se rapporter qu'à un seul colis, l'expéditeur remplit le recto de l'avis en y indiquant sont adresse complète ainsi que les renseignements du colis déposé..."

<p>ADMINISTRATION DES POSTES DU CONGO BELGE (à remplir par le bureau d'origine)</p> <p>Colis postal n° 1002 PB. 18,500 Kg. - PN. 15 Kg. avec valeur déclarée 1.000 frs Or déposé au bureau de poste de Bukavu à l'adresse de SOCIETE GENERALE METALLURGIQUE DE HOBOKEN A HOBOKEN le 30 avril 1958.</p> <p>L'expéditeur désire savoir quand et par quel paquebot ce colis a été embarqué à (i) Matadi</p> <p>(1) A remplir par l'expéditeur ou par le bureau d'origine. Le port du pays d'embarquement doit être désigné exactement.</p> <p align="right">No 104/P.</p>	<p align="center">AVIS D'EMBARQUEMENT</p> <p>(à remplir par l'expéditeur qui mentionne ci-dessous son adresse complète ou l'adresse d'une personne en nue).</p> <p>M COMITE NATIONAL DU KIVU à 16, RUE D'EGMONT (rue et numéro) BRUXELLES. Belgique (lieu de destination en gros caractère)</p> <p align="center">(Pays de destination)</p> <p align="center">Service des postes</p>
--	--

Avis d'embarquement d'un colis portant le numéro 1002 d'un poids de 18,500 Kgs. avec valeur déclarée de 1000 Frs. Or expédié par la succursale du Comité National du Kivu à Bukavu (Costermansville) à destination d'Hoboken le 30/04/1958 vers Bruxelles.
Le colis, arrivé le 07/06/1958 à

Le colis a été compris dans la dépêche close n° 19
expédiée le 9/1 1958
de n° 43

Touche et tracez votre avis
expédié de la gare

LEOPOLDVILLE
16510

Le colis postal désigné d'autre part, soit la dépêche mentionnée ci-dessus, a été embarqué à Matadi sur le paquebot Baudouinville parti le 12-6-1958

Touche et tracez votre avis
de la gare

Léopoldville 1, est remis le 09/06/1958 dans la dépêche close N° 19 à destination d'Anvers Bassins via le port d'embarquement de Matadi. Après appareillage du paquebot "Baudouinville" le 12/06/1958, l'avis d'embarquement est expédié par avion le 12/06/1958 de Matadi vers Bruxelles.

Les Congolâtres

Relations postales vers l'Étranger

Voie de surface

Tarif du 15/01/1950 au 30/06/1953

Lettre ordinaire jusque 20 Grs. : 4,00 Frs.



Lettre ordinaire de 20 Grs. maximum expédiée de Bafwasende le 30/12/1952 vers Montréal (Canada).

Lettre recommandée jusque 20 Grs.: Lettre jusque 20 Grs : 4,00 Frs.

Recommandation : 4,00 Frs.



Lettre ordinaire de 20 Grs. maximum expédiée en recommandée de Léopoldville-Kalina le 27/05/1952 vers Ambjorby (Suède).

Les Congolâtres

Tarif du 15/01/1950 au 30/06/1953

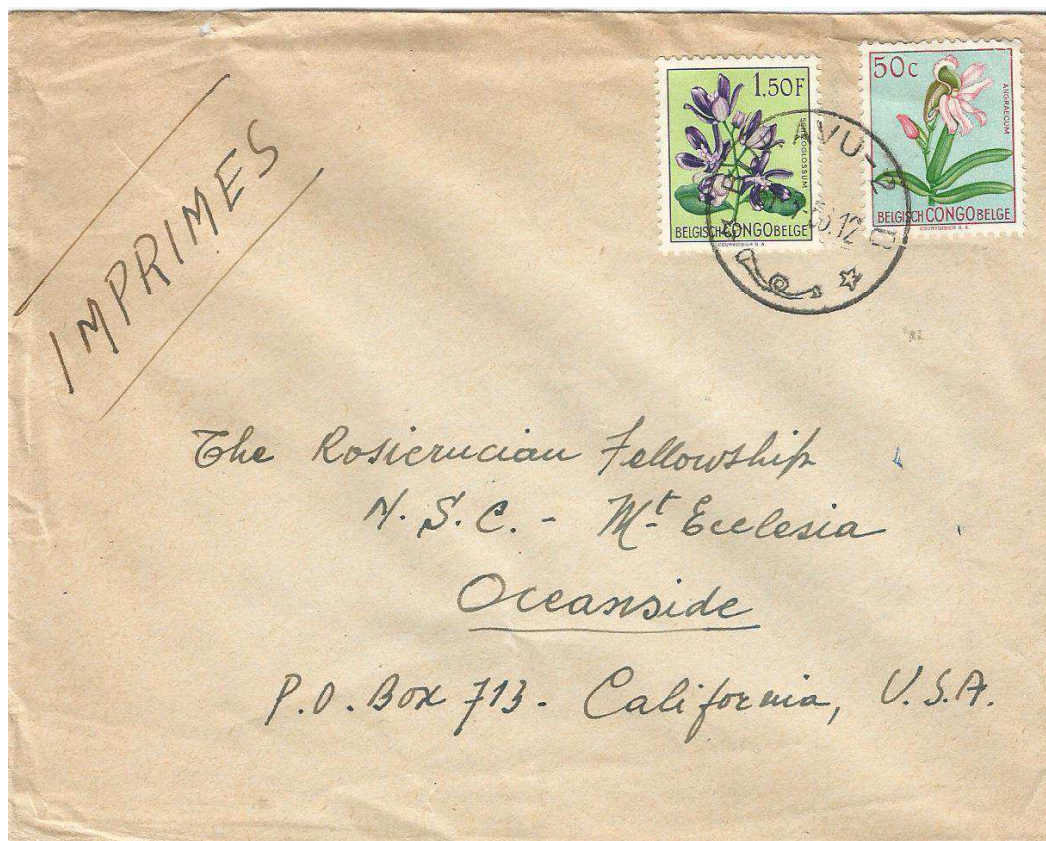
Imprimés jusque 50 Grs. : 1,60 Fr.

Imprimé de 50
Grs. maximum
expédié de
Mahagi le
10/04/1953 vers
Walderwick
(Etats-Unis).



Tarif du 01/01/1958 au 29/06/1960

Imprimés jusque 100 Grs. (Deuxième échelon) : 2,00 Frs.
(Jusque 50 Grs. : 1,00 Fr par 50 Grs. en plus : + 1,00 Fr.)



Imprimé de 100 Grs.
maximum (Deuxième
échelon) expédié de
Bukavu
(Costermansville) le
31/03/1958 vers
Oceanside (Etats-
Unis).

Les Congolâtres

Tarif du 15/01/1950 au 30/06/1953

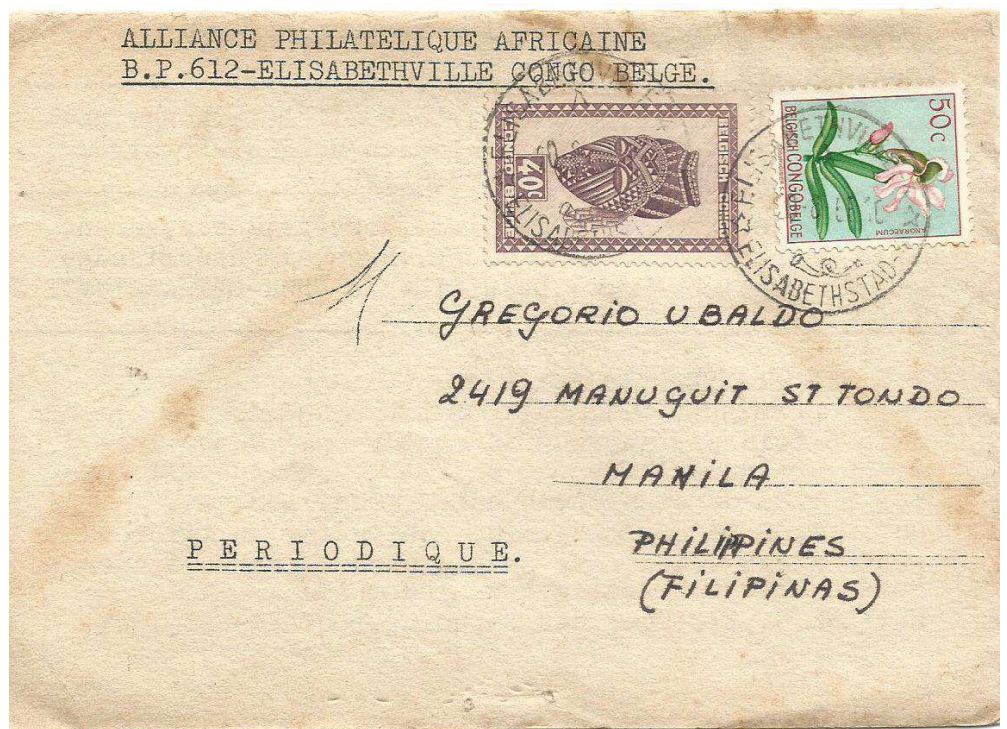
Journaux et Périodiques jusque 50 Grs. : 0,80 Fr.



Périodique de 50 Grs. maximum expédié de Stanleyville le 14/10/1952 vers Flint Michigan (Etats-Unis).

Tarif du 05/07/1953 au 31/12/1957

Journaux et Périodiques jusque 50 Grs. : 0,90 Fr.



Périodique de 50 Grs.
maximum expédié
d'Elisabethville le
20/08/1956 vers Manilles
(Philippines)

Les Congolâtres

Relations postales vers l'Étranger
Voie Aérienne

Union Africaine des Postes

Tarif du 01/07/1953 au 31/12/1957

Lettre ordinaire jusque 20 Grs. : 3,00 Frs. + Surtaxe aérienne par 5 Grs.: 0,75 Fr.



Lettre ordinaire de 5 Grs. maximum expédiée par avion d'Elisabethville le 02/01/1957 vers Johannesburg (Afrique du Sud).

Lettre ordinaire jusque 20 Grs. : 3,00 Frs.+ Surtaxe aérienne jusque 10 Grs.: 1,50 Fr.

Lettre ordinaire de 10 Grs. maximum (Deuxième échelon de surtaxe aérienne) expédiée par avion de Bukavu (Costermansville) vers Tatanarive (Madagascar).



Les Congolâtres

Relations postales vers l'Étranger

Voie Aérienne

Europe - Lettres

Tarif du 15/01/1950 au 30/06/1953

Lettre ordinaire jusque 20 Grs. : 4,00 Frs. + Surtaxe aérienne jusque 5 Grs.: 4,50 Frs.

Lettre ordinaire de 5 Grs. maximum expédiée par avion de Léopoldville le 27/06/1953 vers Kaufbeuren (Allemagne Fédérale).



Tarif du 01/07/1953 au 31/12/1957

Lettre ordinaire jusque 20 Grs. : 4,50 Frs. + Surtaxe aérienne jusque 5 Grs.: 3,00 Frs.



Lettre ordinaire de 5 Grs. maximum expédiée par avion de Matadi le 23/04/1956 vers Srokin (Danemark).

Les Congolâtres

Tarif du 01/07/1953 au 31/12/1957

Lettre ordinaire jusque 20 Grs. : 4,50 Frs.+ Surtaxe aérienne jusque 20 Grs.: 12,00 Frs.
(Surtaxe aérienne de 3,00 Frs. par 5 grs.)



Lettre ordinaire de 20 Grs. maximum
(Quatrième échelon
surtaxe aérienne)
expédiée par avion de
Léopoldville-Aérogare le
08/10/1957 vers Zurich
(Suisse).

Tarif du 01/01/1958 au 29/06/1960

Lettre ordinaire jusque 20 Grs. : 5,00 Frs.+ Surtaxe aérienne jusque 5 Grs.: 3,00 Frs.

Lettre ordinaire
de 5 Grs.
maximum
expédiée par
avion
d'Elisabethville
le 17/11/1957
vers Stalin
(Bulgarie).



Les Congolâtres

Relations postales vers l'Étranger

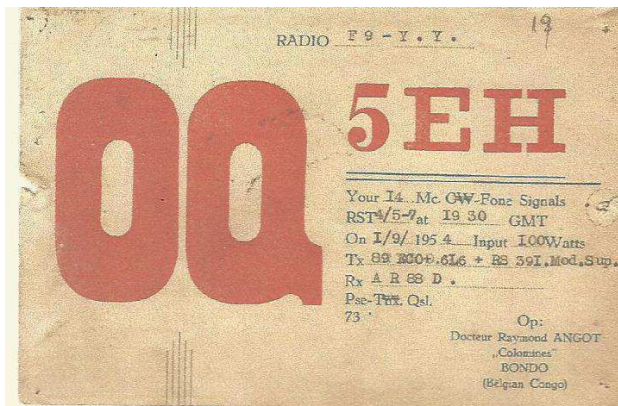
Voie Aérienne

Europe – Cartes Postales

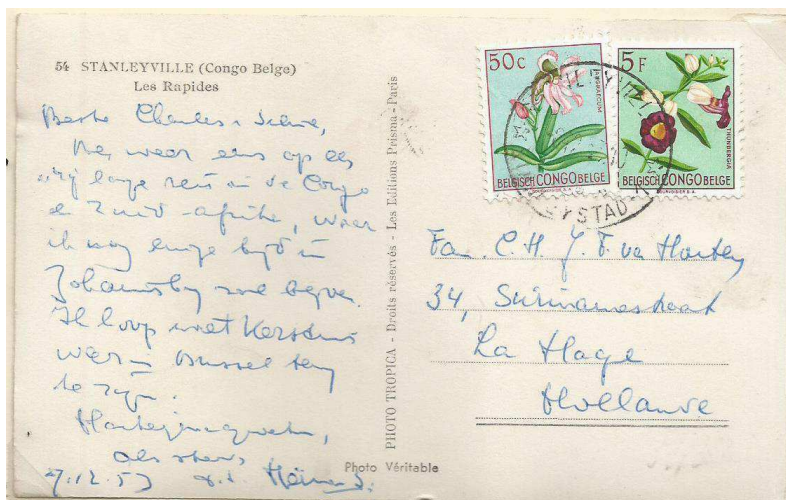
Tarif du 01/07/1953 au 31/12/1957

Carte postale et Carte Illustrée avec mention de plus de 5 mots : 2,50 Frs.

Surtaxe aérienne par objet : 3,00 Frs.



Carte postale (QSL – Radio Amateur) de fabrication particulière avec mention dactylographiée (mention de plus de 5 mots) expédiée par avion de Bondjo le 04/09/1954 vers Toulon (France).



Carte postale illustrée de fabrication particulière avec mention manuscrite (plus de 5 mots) expédiée par avion de Stanleyville vers La Haye (Pays-Bas).

Les Congolâtres

Relations postales vers l'Étranger
Voie Aérienne
Europe – Grand-Duché de Luxembourg

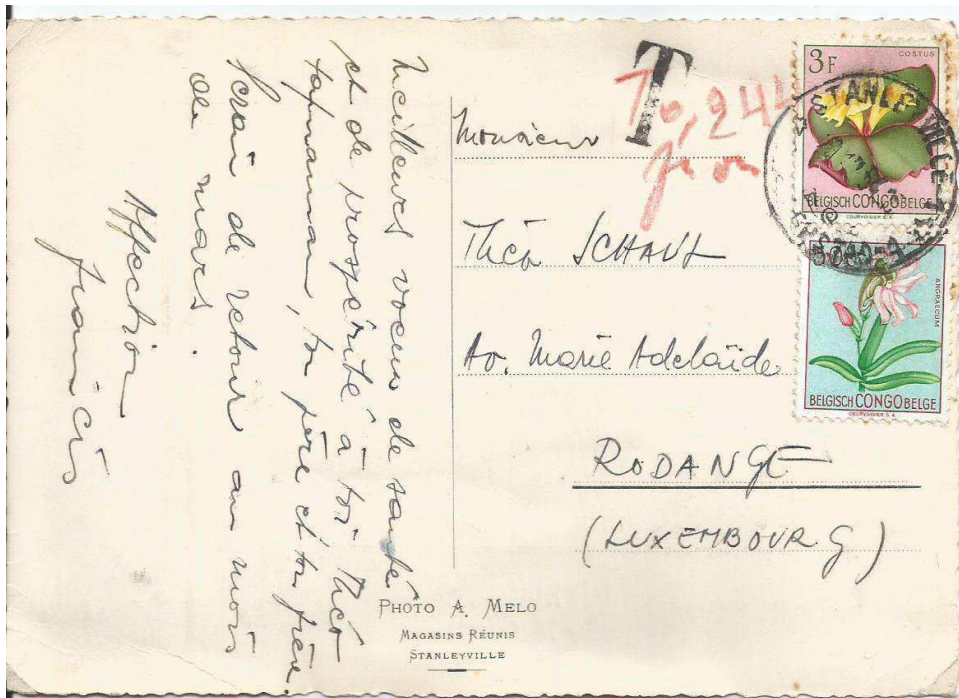
Tarif du 01/07/1953 au 29/06/1960 - Lettre ordinaire jusque 10 Grs. (Taxe Combinée) : 6,50 Frs

Lettre ordinaire de 10 Grs. maximum (Premier échelon Taxe Combinée) expédiée par avion le 25/02/1956 de Yangambi vers Luxembourg Ville.

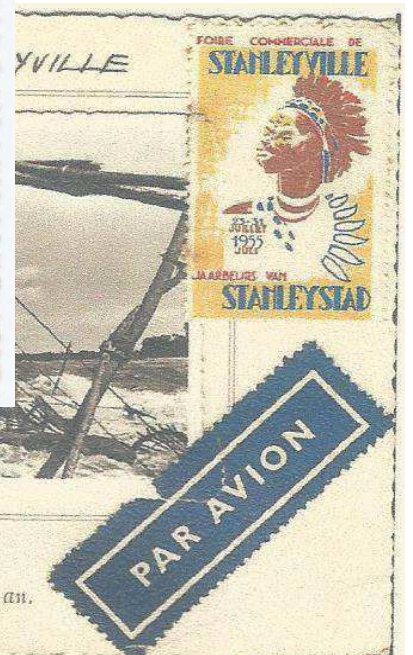


Tarif du/ 01/07/1953 au 31/12/1957

Carte postale et Carte Illustrée avec mention de plus de 5 mots (Taxe Combinée) : 3,50 Frs.



Carte postale illustrée de fabrication particulière avec mention manuscrite (plus de 5 mots) expédiée par avion de Stanleyville le 20/12/1954 vers Rodange.



L'envoi, passible du tarif "Lettre", car ne répondant pas aux normes de la carte postale (collage d'une photo côté vue) est frappé d'une taxe de 0,241 Franc Or.

Les Congolâtres

Relations postales vers l'Étranger

Voie Aérienne

Amérique – Lettres

Tarif du 01/07/1953 au 31/12/1957

Lettre ordinaire jusque 20 Grs. : 4,50 Frs.+ Surtaxe aérienne jusque 5 Grs.: 5,00 Frs.



Lettre ordinaire de 5 Grs. maximum expédiée par avion de Libenge le 12/12/1956 vers Montréal (Canada).

Tarif du 01/07/1953 au 31/12/1957

Lettre ordinaire jusque 20 Grs. : 4,50 Frs.+ Recommandé : 6,00 Frs.

Surtaxe aérienne jusque 10 Grs.: 10,00 Frs. (Surtaxe aérienne de 5,00 Frs. par 5 Grs.)

Lettre recommandée de 10 Grs. maximum (Deuxième échelon surtaxe aérienne) expédiée par avion de Léopoldville-Aérogare le 13/08/1956 vers Chicago (États-Unis).



Les Congolâtres

Tarif du 01/07/1953 au 31/12/1957

Lettre ordinaire jusque 20 Grs. : 4,50 Frs.+ Recommandé : 6,00 Frs.

Surtaxe aérienne jusque 15 Grs.: 15,00 Frs. (Surtaxe aérienne de 5,00 Frs. par 5 Grs.)

Lettre recommandée de 15 Grs. maximum (Troisième échelon surtaxe aérienne) expédiée par avion d'Elisabethville le 24/08/1953 vers Chicago (Etats-Unis).



Trouvez la **perle rare** parmi plus de **80 millions d'objets de collection !**



20 Years **delcampe**

La plus grande marketplace pour les collectionneurs

www.delcampe.net